

PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 15 h 30 le 24 août 2006.

Sont présents :

Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, présidente
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 15 juin 2006

Résolution n° E-2006-62

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 15 juin 2006.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 10 juillet 2006

Résolution n° E-2006-63

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 10 juillet 2006 avec une correction mentionnant la non convocation à la rencontre des représentants de Lévis, parce que non concernés par le PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles) qui concerne la Rive-Nord seulement.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

Sauvegarde et mise en valeur du pont de Québec

Résolution n° E-2006-64

En ce qui concerne **les travaux de réfection et d'entretien**, de signifier au ministre des Transports du Québec qu'il est impératif pour la CMQ de poursuivre les travaux et nécessaire qu'une rencontre CMQ/MTQ se tienne pour faire le point sur ce dossier d'importance en septembre prochain.

En ce qui concerne **la commémoration** du 100^e anniversaire de la première grande catastrophe, de confier mandat à la direction générale d'élaborer, sur la base des principes énoncés dans le rapport de M. Michel L'hébreux, un projet pour commémorer l'événement le 29 août 2007 en associant les partenaires concernés, notamment les gouvernements et les sociétés d'État.

En ce qui concerne **la diffusion et l'interprétation de l'histoire du pont de Québec**, d'autoriser la direction générale à poursuivre les travaux sur la tenue d'activités d'exposition et d'interprétation sur le pont de Québec et à entreprendre des démarches pour associer au financement de ces activités la Société du 400^e anniversaire de Québec et les partenaires concernés, notamment les gouvernements et les sociétés d'État.

Référence : Mémoire du 18 août 2006
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Indexation à la rémunération des élus au conseil et au comité exécutif

Résolution n° E-2006-65

D'autoriser à compter du 1^{er} janvier 2006 le versement de l'indexation prévu à la rémunération des élus siégeant au conseil et au comité exécutif établi à 2,2 % correspondant au taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation pour la région de Québec établi par Statistique Canada, le tout conformément au Règlement 2002-05 de la CMQ sur la rémunération des élus.

Référence : Mémoire du 21 juin 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-118
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Établissement définitif des quoteparts 2006

Résolution n° E-2006-66

D'établir la quotepart définitive payable par les municipalités faisant partie de la CMQ en fonction du budget 2006, aux montants établis au tableau joint en annexe au mémoire du secrétaire-trésorier, le tout en application du Règlement 2002-09 sur l'établissement des quoteparts et leurs paiements par les municipalités faisant partie de la CMQ.

Référence : Mémoire du 26 juin 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

Résolution n° E-2006-67

D'autoriser M. Ralph Mercier à participer au Congrès 2006 de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) les 28, 29 et 30 septembre 2006 au Centre des congrès de Québec et à encourir les dépenses nécessaires à sa participation.

Référence : Mémoire du 26 juin 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-119
Responsable : Secrétaire-trésorier

D'autoriser la présidente, madame Andrée P. Boucher et le secrétaire-trésorier, Me Pierre Rousseau et en cas d'absence ou d'empêchement, la vice-présidente du comité exécutif, madame Danielle Roy Marinelli et le directeur général, monsieur Marc Rondeau à signer pour et au nom de la Communauté l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 14 aout 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-138
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Carrefour de l'emploi de l'Université Laval – Demande d'aide financière

Résolution n° E-2006-71

D'accorder une aide financière de 500 \$, en appui à la 18^e édition du Carrefour de l'emploi de l'Université Laval qui se déroulera le 28 septembre 2006.

D'autoriser la présidente, madame Andrée P. Boucher et le secrétaire-trésorier, Me Pierre Rousseau et en cas d'absence ou d'empêchement, la vice-présidente du comité exécutif, madame Danielle Roy Marinelli et le directeur général, monsieur Marc Rondeau à signer, s'il y a lieu, pour et au nom de la Communauté les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 16 aout 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-139
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2006-72

De prendre acte du bordereau d'information en date du 24 aout 2006 contenant les documents suivants :

- a) Lettre de monsieur André Champagne, directeur général à la Caisse populaire de la Pointe-de-Sainte-Foy accompagnée d'une ristourne au montant de 2 021,73 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.
- b) Lettre du 21 juin 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Richard Lehoux, préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, confirmant la conformité du règlement numéro 227-01-2006 visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (Bordereau d'information du comité exécutif du 20 avril 2006 – item 6 c).
- c) Lettre du 21 juin 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Michel Matte, préfet de la MRC de Portneuf, quant à l'adoption du règlement 286 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 277 (Bordereau d'information du comité exécutif du 18 mai 2006 – item 5 f).
- d) Revue QUORUM, Volume 31, numéro 5, juillet-aout 2006.
- e) Note du 13 juillet 2006 de M. Denis Ouellet relative à la demande d'avis du MAMR quant au Règlement n° 288 de la MRC de Portneuf modifiant son schéma d'aménagement.

PROCÈS-VERBAL

-5-

- f) Lettre du 12 juillet 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Richard Lehoux, préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, quant à l'adoption des règlements numéros 235-05-2006, 236-05-2006 et 237-05-2006 (Bordereau d'information du comité exécutif du 15 juin 2006 – items d), e) et f)).
- g) Note du 24 juillet 2006 de M. André Bouillon relative à la demande d'avis du MAMR quant au règlement n° 161-06 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.
- h) Note du 24 aout 2006 de Me Pierre Rousseau relative au règlement de Lévis no RV-2006-05-15 modifiant un règlement antérieur de contrôle intérimaire sur la gestion de la fonction résidentielle

Référence : Bordereau d'information du 24 aout 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2006-73

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1^{er} au 30 juin 2006 au montant de 155 516 \$, plus 46 334 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 30 juin 2006.

Référence : Bordereau de dépenses du 18 aout 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-145
Responsable : Secrétaire trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE